

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 4 janvier 2018

Date de convocation : 29 décembre 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 18 Procurations : 1 Pour : 15 Abstentions : 0 Contre : 4

L'an deux mille dix-huit, le 4 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

**ABSENTS** :

**EXCUSES**: Martine BERT

**PROCURATIONS** : Martine BERT à Georges GUILHAMET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

## N° 1 – Electrification rurale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'ENERGIE des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : d'enfouissement BT du quartier Labat (14EF044), Génie civil FT lié à l'enfouissement BT du quartier Labat (lié 14EF044), d'éclairage public lié à l'enfouissement BT du quartier Labat (lié 14EF044).

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise COREBA MORLAAS.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription comme suit : Programme d'Electrification Rurale « Génie civil Orange 2017 », Programme d'Electrification Rurale « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2017 » et Programme d'Electrification Rurale « FACE C 2017 ». Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

### Programme « Génie civil Orange 2017 »

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	26 657,30 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 665,73 €
- frais de gestion du SDEPA	1 110,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 433,75 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat	29 323,03 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 110,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 433,75 €</b>

### Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2017 »

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	47 205,07 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 720,51 €
- frais de gestion du SDEPA	1 966,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 892,46 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation su Syndicat	6 000,00 €
- F.C.T.V.A.	8 517,87 €

- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat : 37 407,71 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 1 966,88 €
- TOTAL 53 892,46 €**

**Programme « FACE C 2017 »**

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C 208 498,30 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 20 849,83 €
- actes notariés 900,00 €
- frais de gestion du SDEPA 7 500,00 €
- TOTAL 237 748,13 €**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE 64 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA 38 224,69 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat : 128 023,44 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 7 500,00 €
- TOTAL 237 748,13 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux répartis dans les différents programmes ci-dessus et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** les montants des travaux et des dépenses à réaliser de chaque programme tel que précédemment décomposés.
- **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels de chaque programme tel que précédemment décomposés.
- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Publié et notifié le : 15.01.2018

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,  
Le Maire

Nom de l'entité publique	Commune d'ASSON
Numéro de l'acte	1-04-01-2018
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.10 - Divers
Objet de l'acte	Electrification rurale - programme génie civil - programme rénovation et création éclairage public - programme face C 2017
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216400689-20180104-1-04-01-2018-DE
Date de transmission de l'acte	15/01/2018
Date de réception de l'accuse de réception	15/01/2018

